

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 965

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 33

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« antérieurement et postérieurement aux »

les mots :

« avant ou après les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.